



## Télé Villars-Gryon-Diablerets SA (TVGD)

### Devoir d'annonce des actionnaires

Conformément aux nouvelles dispositions de l'art. 697i du Code des Obligations Suisse, qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015, les actionnaires au porteur doivent annoncer leurs actions et s'identifier auprès de TVGD. Dès lors, le Conseil d'administration de TVGD **somme les détenteurs d'actions au porteur ne s'étant pas encore annoncés auprès de la société** de s'annoncer le plus rapidement possible mais **au plus tard le 30 avril 2021**, en présentant leurs actions ou certificats d'actions ainsi que :

- Pour les personnes physiques : nom, prénom, date de naissance, nationalité.  
L'identification se fera au moyen d'une copie d'une pièce d'identité avec photo (copie du passeport, carte d'identité ou permis de conduire) ;
- Pour les personnes morales suisses : raison sociale, adresse et personne de contact.  
L'identification se fera au moyen d'un extrait du registre du commerce ;
- Pour les personnes morales étrangères : raison sociale, adresse et personne de contact.  
L'identification se fera au moyen d'un extrait attesté conforme au registre du commerce étranger.

Tant que le détenteur d'actions au porteur ne s'est pas dûment annoncé, ses droits sociaux et patrimoniaux restent suspendus.

**Après le 30 avril 2021**, les actionnaires ne pourront plus se faire inscrire directement au registre des actions, mais devront demander au tribunal leur inscription dans les 5 ans suivant l'entrée en vigueur de l'art. 622 al. 1bis CO, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**Dès le 1er novembre 2024**, les actions sont annulées et les actionnaires déchus de leur droit.

En application de ces directives, la société TVGD a ouvert un registre dans lequel tous les actionnaires seront inscrits. Si un actionnaire vend ses actions à un tiers, il devra le faire savoir à la société TVGD en transmettant toutes les informations utiles pour modifier le registre des actionnaires (N° de l'action, valeur, coordonnées du nouveau détenteur) faute de quoi ce transfert ne sera pas inscrit auprès de la société.

Merci donc à tous les détenteurs d'actions au porteur encore non inscrits à faire le nécessaire auprès de l'administration, e-mail : [administration@tvgd.ch](mailto:administration@tvgd.ch) ou à passer en nos bureaux, sis à la rue centrale 120, 1884 Villars-sur-Ollon entre 8h. et midi.